



LETTRE DE L'ELU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie - n° 14 novembre 2001

La Lettre de l'Elu ! Pour qui ? Pour quoi ?

aucune réelle analyse des buts de cette publication n'a jamais été faite.

Le titre même de la Lettre de l'Elu est ambigu.

Le titre laisse penser qu'il s'agit d'un moyen de communication entre les élus c'est-à-dire un moyen pour les grands électeurs, présidents de CDS et présidents de région de poser des questions, de recevoir des réponses et de transmettre des informations ou des attentes.

La lecture des 13 premiers numéros montre cependant que la lettre de l'Elu est en réalité une Lettre du Bureau aux Elus. L'information circule à sens unique et, en tant que rédacteur, j'ai du mal à juger de la pertinence et de l'importance des informations à transmettre d'autant plus que les informations les plus importantes ont forcément leur place dans les pages de vie fédérale de Spelunca.

Le manque de retour des lecteurs de cette publication rend difficile l'analyse des besoins réels. Il me semble qu'il est urgent de démarrer une réflexion pour lister les besoins et définir un certain nombre de rubriques qui devront être alimentées, au moins en partie, par les lecteurs de cette lettre.

J'aimerais recevoir les réflexions de ceux qui ont quelques idées d'amélioration.

En attendant une définition plus précise du contenu, vous allez retrouver dans ce numéro beaucoup d'informations et de demandes qui sont également publiées dans Spelunca n° 83. Tout le monde sait que la répétition est la base de la pédagogie ! Mais surtout, **ces demandes vous concernent particulièrement en tant qu'élus.**

Certaines de ces demandes sont particulièrement urgentes ou importantes :

- **URGENT ET IMPORTANT** : l'appel à candidature pour l'organisation du prochain congrès,
- **TRES IMPORTANT**: un début de réflexion concernant nos futurs statuts,
- **IMPORTANT** : la mobilisation pour la Journée Nationale de la Spéléologie et l'appel à informations pour le Descendeur.

Enfin, vous trouverez le relevé de décisions de la dernière réunion du comité directeur (le compte rendu complet sera publié dans Spelunca n° 84) et, en annexe, le compte rendu de la réunion de bureau du mois de septembre.

Je vous souhaite une bonne lecture et je reste dans l'attente de vos réactions et courriers.

B. Lips, secrétaire général

Relevé de décisions de la réunion du comité directeur 20 et 21 octobre 2001

Déménagement de Spelunca-Librairie et tra- vaux nécessaires au pôle

Le comité directeur vote à l'unanimité des présents (17 voix) le principe du transfert

d'une partie (stockage et envoi des commandes par correspondances) de la librairie au pôle de Lyon. La gestion se poursuivra à Marseille.

Le comité directeur accepte le principe de démarrer les travaux pour un montant plafonné à 150 kF.

Résultat du vote : 16 pour et 1 abstention

(Suite page 2)

SOMMAIRE

La Lettre de l'Elu !	
Pour qui ? Pour quoi ?	1
Relevé de décisions de la réunion du comité directeur 20 et 21 octobre 2001	2
UIS et FSCE	3
TRES IMPORTANT : Modifications de nos statuts	4

URGENT : Appel à candidatures pour l'organisation du congrès 2002

A CE JOUR NOUS N'AVONS RECU AUCUNE CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DU CONGRES NATIONAL 2002.

Rappelons qu'il s'agit d'un congrès dont le thème (« Chauves-souris ») a été défini lors de la dernière réunion de CD. Il est impératif de définir le lieu du congrès ainsi que l'équipe de préparation dans les plus courts délais. Nous comptons sur vos candidatures !

Remarque : Nous avons déjà reçu une candidature pour l'organisation du rassemblement 2003 (Drôme). Rappelons que la date limite de candidature pour 2003 est fixée fin février 2002. Le choix de l'équipe se fera lors de la prochaine réunion du comité directeur.

Appel à informations pour le Descendeur

B. Lips
Secrétaire général
lips@genserver.insa-lyon.fr

Tous les destinataires de la Lettre de l'Elu connaissent le Descendeur. A l'origine simple document préparatoire à l'Assemblée Générale, le dernier numéro du Descendeur a évolué pour devenir une mémoire administrative de la fédération.

(Suite page 2)

Rédacteur : Bernard LIPS.
Mise en page : Laurent MANGEL
Tirage : Monique ROUCHON

Reprographie fédérale
Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Electeurs.

(Suite de la page 1)

Le numéro 17 (année 2000) comportait 5 chapitres :

I- Compte rendu d'activités des commissions

II- Les projets

III- Les finances de la fédération

IV- Les comptes rendus de réunion

V- Divers

Le prochain numéro verra l'ajout d'un chapitre supplémentaire :

Aperçu des réalisations de la spéléologie française (titre non définitif)

Le projet est ambitieux et nécessite que toutes les structures fédérales (clubs, CDS et régions) renvoient des informations. Le but est d'avoir un meilleur aperçu des réalisations de la spéléologie française.

Un appel a été envoyé à tous les clubs en même temps que le dossier de renouvellement des cotisations.

Le même appel est publié dans Spelunca n° 83.

En tant que président de CDS ou président de CSR, il est important de rappeler aux divers clubs d'envoyer (par mail à l'adresse ci-dessus ou à défaut par courrier au siège de la fédération) les informations suivantes :

La liste des publications (revues, livres...) publiées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2001 en spécifiant le tirage, le nombre de pages, la distribution et éventuellement le prix de vente.

Un très court résumé (10 à 20 lignes au maximum) de réalisations marquantes durant l'année (explorations, études scientifiques, manifestations... mais également actions d'insertion ou de développement). Bien entendu, dans le cas des explorations, il ne s'agit pas de décrire les cavités explorées mais simplement de donner des indications sur l'importance des découvertes ou des recherches.

Pour ceux qui ont organisé des manifestations d'envergure (congrès, festivals...), quelques données concernant la manifestation (bien entendu dates mais également nombre de participants... dans un résumé de 10 à 20 lignes).

Il est également possible pour un CDS ou un CSR, de « partir à la chasse des informations » pour en regrouper tout ou partie. Il est même très probable que beaucoup de CDS le fassent depuis de nombreuses années à l'occasion de leur AG ou de la sortie de leur publication.

Le but n'est bien entendu pas d'atteindre l'exhaustivité mais de montrer par un maximum d'exemples la vitalité de la spéléologie française.

(Suite de la page 1)

Tarifs des stages 2002

Le prix à la journée d'un stage organisé par les instances nationales est fixé à 50 Euros. L'EFPS et le SSF peuvent majorer ce prix pour les stages à haute technicité.

Résultat : 16 pour, 2 contre, 2 abstentions

Délégation communication

Joël Possich présente un organigramme de fonctionnement de la délégation communication. Les missions sont réparties selon trois axes :

- Communication interne : Bernard Thomachot (site internet). En tant que secrétaire général, Bernard Lips continue à gérer les publications internes (pages fédérales de Spelunca, Lettre de l'Elu, Descendeur)

- Communication externe en cas de crise : Jacques Gudefin (Communiqués de presse, relations média)

- Communication externe et productions d'outils : Daniel Chailloux (relations avec les média, banque d'images, plaquette de promotion, produits de communication...)

Le principe de cette structure à trois volets est mis au vote.

Résultat : 19 pour, 1 abstention

Spelunca

A la demande de Gérard Propos et à la suite d'éléments nouveaux, le CD remet au vote la décision prise lors de la réunion de CD de mars 2001.

La table de matière sera publiée en hors-série. Par conséquent, le numéro 4-2001 sera un numéro normal. Le décalage de parution d'un trimestre sera rattrapé au cours de l'année 2002 afin que le numéro 4-2002 paraisse au mois de novembre 2002.

Résultat : 17 pour, 3 abstentions

Année de la chauve-souris

Le comité directeur choisit le thème « Chauves-souris » pour le congrès national 2002. La commission environnement apportera son concours à l'organisation des débats.

Résultat : 19 pour, 1 abstention

Grotte des Fontanilles : position de la FFS

Face à plusieurs dérives constatées par rapport aux respects des règles techniques relatives à notre discipline, la FFS réaffirme sa volonté de développer une pratique responsable et sécuritaire. Ainsi chaque pratiquant est responsable de sa propre sécurité.

Conformément à l'article 17 de la loi sur le sport, la FFS a édicté des règles de pratique permettant d'évoluer dans le milieu souterrain en toute sécurité.

Elle organise chaque année de nombreux stages permettant aux pratiquants d'acquérir les capacités physiques et techniques nécessaires à la pratique de la spéléologie.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Faut-il instruire un dossier de demande de passage en conseil de discipline à l'encontre de Patrick Mugnier ? Résultat : 11 pour, 6 abstentions, 3 contre

Expédition Nationale (confirmation d'une décision votée par correspondance)

Etes-vous d'accord pour attribuer à l'expédition « Sous la jungle », organisée en 2002 par la région Midi-Py en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le statut d'expédition nationale ?

Le statut est attribué à l'unanimité.

Dossier Ducluzaux

La commission scientifique rassemblera un dossier et donnera un avis sur ce cas. Elle cherchera en outre des contacts avec des organismes de recherche indépendants pour la réalisation d'une étude dont le titre pourrait être : « Recherche sur la quantification de l'activité spéléologique et de son impact sur la qualité des eaux souterraines, application à quelques cavités du sud-Vercors ».

Le bureau de la fédération soutient le CDS 26 dans ses démarches auprès du préfet et de la commune pour maintenir le libre accès aux cavités visées par les études.

Le président de la FFS demandera une entrevue auprès du préfet de la Drôme pour faire part des réserves de la fédération quant aux conclusions de l'hydrogéologue agréé.

La motion est votée à l'unanimité.

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Courrier CDS Lozère concernant le SSF

Suite à un courrier du CDS de la Lozère concernant le refus du SSF d'admettre un pompier dans un stage de gestion de secours, une motion est présentée par le SSF et mise au vote. Cette motion permet de « régulariser » une décision appliquée sans vote du CD par le SSF.

Par convention avec le ministère de l'intérieur en date de 1985, la FFS est chargée de l'organisation des secours souterrains, de mettre à disposition les personnels et d'assurer leur formation, de mettre au point les techniques et le matériel secours, de contribuer à la formation des personnels des corps constitués.

En contrepartie, le ministère s'engage à nous subventionner pour réaliser ces différentes missions.

Depuis 4 ans, le ministère de l'intérieur ne subventionne plus les formations pour les corps constitués. De plus, la fédération des sapeurs pompiers s'efforce d'obtenir que les SDIS deviennent les seuls interlocuteurs en matière de spéléo-secours.

Le CD de la FFS, considérant que la FFS est seule responsable du choix des spéléologues fédérés aptes à intégrer les équipes secours du SSF, décide de suspendre l'accès des sapeurs pompiers aux formations nationales dispensées par le SSF jusqu'au règlement de ce problème.

Il invite tous les CDS à prendre en compte localement ces enjeux nationaux essentiels et à différer les demandes de formation nationale pour les sapeurs pompiers de leur département.

La motion est votée à l'unanimité moins une abstention.

Changements dans la direction des commissions

Commission Scientifique : Stéphane Jaillot est élu président et Christophe Gauchon président-adjoint de cette commission.

Commission Environnement : Christophe Tschertter est élu président et Patrick Rousseau président-adjoint.

Spelunca Librairie : Alain Morénas est élu président-adjoint

Commission Jeunes : Rémy Helck est élu président par intérim et Barnabé Fourgous président-adjoint par intérim.

EFS : Philippe Kerneis devient président de la commission suite à la démission de Rémy Limagne qui prend la place de président-adjoint.

UIS et FSCE

La FFS avait posé sa candidature pour l'organisation du **congrès UIS 2005**. Malheureusement, à Brasilia, les votes de l'AG se sont traduits par les résultats suivants :

* Le congrès UIS 2005 aura lieu à Athènes en Grèce (25 voix pour Athènes, 11 pour Pau)

* Bureau UIS : Claude Mouret est élu à un poste de secrétaire-adjoint.

Ces votes sont décevants, vu le travail important effectué par la délégation FFS, et ressemblent fort à un vote de sanction envers la spéléologie française. Diverses raisons (problèmes d'assurance avec les Italiens, statut jugé colonialiste de la France en Amérique du sud, problèmes de fonctionnement de l'UIS, mais aussi quelques expéditions jugées trop arrogantes et certainement des erreurs de stratégie de notre part...) expliquent en grande partie ce vote.

Nous ne pouvons que l'accepter et être « bons joueurs ».

De chaleureux remerciements sont exprimés à toute la délégation FFS et à tous ceux qui nous ont prêté leur concours sur le stand fédéral tout au long du congrès.

La dernière **assemblée générale de la FSCE** (lors du congrès italien le 2 novembre) a heureusement été beaucoup plus positive pour la spéléologie française. Suite à la démission d'Andy Eavis, les délégués de la FSCE ont insisté pour que la présidence soit assurée par la France. Claude Mouret a ainsi été élu président de la FSCE.

Par ailleurs la prochaine assemblée générale de la FSCE se tiendra en France en 2003.

Claude Mouret

Déménagement de Spelunca Librairie

Spelunca Librairie va quitter Marseille pour déménager au pôle de Lyon.

La décision, en gestation depuis juillet, a été formellement prise lors de la dernière réunion du comité directeur.

Des travaux sont nécessaires pour accueillir le stock de livres au rez-de-chaussée de nos locaux de Lyon.

Le déménagement aura lieu fin décembre ou début janvier. Ce sera l'occasion de refaire un inventaire précis et de démarrer une nouvelle comptabilité informatisée.

Durant la période de déménagement, les envois des livres achetés par correspondance seront suspendus pendant quelques semaines. Nous nous en excusons par avance.

Alain Morénas a été élu président-adjoint de Spelunca Librairie lors du dernier comité directeur. Gérard Dupos reste président de Spelunca Librairie.

La gestion des commandes par correspondance sera faite, à partir de janvier 2002, par un salarié à Lyon.

Calendrier des réunions FFS 2002

Bureau n° 1 : 12 et 13 janvier (Paris)

CD n° 1 : 16 et 17 mars (Lyon)

Bureau n° 2 : 4 et 5 mai (Paris)

CD n° 1-bis : 18 mai (lieu non défini)

Assemblée Générale :

19 mai (lieu non défini)

CD n° 2 : 20 mai (lieu non défini)

Bureau n° 3 : 29 et 30 juin (Paris)

Bureau n° 4 : 4 et 5 septembre (Paris)

CD n° 3 : 26 et 27 octobre (Lyon)

La Journée Nationale de la spéléologie : où en sommes-nous ?

Par Laurence Tanguille

La date de la première Journée Nationale de la Spéléologie (JNS) est fixée au 6 octobre 2002. Une équipe est mise en place pour mener à bien le projet et répondre aux questions des CDS.

Cette équipe est composée par D. Chailloux, Cl. Roche, Fr. Jovignot, J. P. Gruat, G. Cazes et L. Tanguille.

La fédération considère cette action comme prioritaire pour l'année 2002 et un budget conséquent y sera consacré.

Le projet de la JNS, faut-il le rappeler, a pour objectif de créer une dynamique au niveau national en concentrant sur une même journée et sur l'ensemble du territoire français (DOM et TOM y compris) des manifestations, existant antérieurement ou créées spécialement, qui ont pour but de faire connaître la spéléo.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Le comité directeur incite donc les CDS et les clubs qui souhaitent s'associer à cette initiative à programmer des actions qui étaient envisagées dans le courant de l'année 2002, à cette date :

expositions,
soirée diaporama conférences,
sorties initiations,
etc.

Les contacts sont en cours avec nos différents partenaires et d'ores et déjà le ministère de la Jeunesse et des Sports nous apporte son concours.

Une page du site fédéral est dédiée à cet événement et sera alimentée au fur et à mesure de l'avancement.

Il importe dès à présent que les présidents de CDS fassent connaître leurs projets ou leurs intentions afin de pouvoir recenser l'information, et il importe surtout qu'il fassent part de leurs besoins en supports didactiques tels que les films vidéos ou panneaux d'exposition.

En effet la FFS mettra à disposition des CDS qui le souhaiteront des copies des panneaux de l'exposition réalisée par la commission environnement.

Après discussion il est apparu plus pertinent de mettre à disposition des copies de films vidéos plutôt qu'un diaporama d'un maniement plus difficile.

La distribution de tous ces documents sera prévue lors du prochain rassemblement national à Pentecôte 2002. Il faut donc anticiper et déjà réfléchir aux projets que vous engagerez. Le monde bénévole étant ce qu'il est (et surtout devant le rester), pour être certains d'être prêts pour octobre 2002 il faut absolument que les CDS inscrivent l'organisation de la Journée Nationale de la Spéléologie à l'ordre du jour de leurs prochaines réunions.

TRES IMPORTANT : Modification de nos statuts

Nous allons être amené à modifier nos statuts dès 2002 du fait de la nouvelle loi sur le sport. Le décret d'application de la nouvelle loi sur le sport n'est pas encore officiellement paru mais nous avons reçu un projet de décret daté du 11 octobre.

Le décret devrait être publié pour fin 2001. En lettre d'introduction, le ministère nous prévient que l'agrément ne sera accordé qu'aux fédérations ayant procédé à la mise en conformité de leurs statuts au 31 décembre 2002.

Notre assemblée générale se tient au mois de juin, ce qui nous laisse particulièrement peu de temps pour réagir si nous voulons éviter une assemblée générale extraordinaire coûteuse en temps et en argent.

Un premier débat concernant les grandes lignes sera initié lors de la réunion des présidents de région. Le débat devra se poursuivre par toutes les méthodes possibles et dans l'ensemble de nos structures. Il serait intéressant que le bureau dispose d'assez d'éléments pour définir une première proposition de texte lors de sa réunion de janvier. Le texte de nos nouveaux statuts devrait être voté par le CD en mars 2002 pour une présentation à l'AG 2002.

En fait, il est fort probable que le délai, très court, nous oblige à procéder en deux étapes :

l'adoption, lors de l'AG 2002 **des dispositions rendues obligatoires par la loi**. Ainsi, la répartition entre hommes et femmes devra se faire soit sur la base de la parité soit proportionnellement au nombre de licenciés de chacun des deux sexes. Une telle disposition est dans « l'air du temps » et ne devrait pas susciter d'opposition de votre part. Les autres dispositions obligatoires concernent l'absence de toute discrimination, l'existence d'une commission de formation (pour nous EFS, EFC, EFSP...), la surveillance médicale, l'existence de divers règlements (règles de sécurité, d'encadrement et de déontologie)... et la promotion des départements et territoires d'Outremer. La mise en place de ces dispositions obligatoires ne devrait pas nous poser trop de problèmes.

dans un deuxième temps (mais rien n'interdit de passer au vote si nous sommes prêts en juin 2002), nous pourrions discuter et définir le système de représentation et le système de scrutin qui nous intéresse. Contrairement au texte précédent, la nouvelle loi accorde une très grande liberté de choix aux fédérations.

Nous pourrions ainsi définir le système de représentation à l'assemblée générale (système de grands électeurs ou représentation directe de chaque association) ainsi que le mode de scrutin (scrutin par liste ou scrutin uninominal tel que nous le connaissons). A remarquer que le type de scrutin adopté par la fédération, quel qu'il soit, devra également être adopté par l'ensemble des structures décentralisées (CSR et CDS). Je pressens des discussions passionnées en perspectives.

Dès que nous aurons le décret d'application, nous vous ferons parvenir l'ensemble du texte.

Bernard Lips

FAAL : Appel à projets

Rappelons que le FAAL (Fond d'Aide aux Actions Locales) a pour objet de promouvoir, aider, mais aussi collecter les informations, des actions de recherche et de développement en France. L'année 2001 a été une année de redémarrage.

Peu de projets ont été présentés et la ligne budgétaire affectée au FAAL ne sera probablement pas consommée entièrement. L'ensemble des engagements représente 36 500 F ce qui reste en-dessous de la ligne budgétaire prévue à 50 000 F.

Domage !

Il ne reste plus qu'à essayer de faire mieux en 2002. Faisons preuve de dynamisme mais aussi d'imagination pour faire valoir la vitalité du milieu spéléo.

Dès aujourd'hui, et tout au long de l'année, faites parvenir vos projets au siège fédéral.

Le tableau ci-contre donne la liste des projets acceptés en 2001 dans le cadre du FAAL

Numéro	Projet	Subvention proposée
2001-01	Exploration du massif de Montmouhet (CDS 11)	3 000 F
2001-02	Projet vidéo : "Les lycéens en canyon" (SC Villeurbanne, 69)	2 500 F
2001-03	Camp d'exploration sur le massif de la Sambuy (CAF d'Albertville, 73)	1 500 F
2001-04	Trentenaire du Rupt du Puits (CDS 55)	3 000 F
2001-05	Désobstruction à l'Igüe de Goudou (Terre et Eau, 92)	4 000 F
2001-07	Etude et exploration de la résurgence de Bèze (CDS 21)	1 500 F
2001-11	Edition de l'inventaire spéléo des Monts du Mâconnais (CDS 71)	2 000 F
2001-14	Edition des actes du congrès franco-belge	2 000 F
2001-15	Exploration de la grotte de Castelbouc (48)	3 000 F
2001-08	Festival lorrain de l'Image Souterraine	2 000 F
2001-09	Festival de l'Île de France	8 000 F
2001-12	Festival spéléo de Pau	2 000 F
2001-16	Journées d'octobre (SCP, 75)	2 000 F

Le tableau ci-contre concerne les aides à des festivals, également gérées par le FAAL